

LA LETTRE DU CAD

BULLETIN D'INFORMATION DU CENTRE D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT



26 JUIN 2025, JOURNÉE DE SOUTIEN AUX VICTIMES DE LA TORTURE

« Justice retardée, douleur prolongée » : c'est par ce message fort que le CAD a célébré, le 26 juin 2025 à Brazzaville, la journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. Cette commémoration a permis de briser le silence autour des souffrances des victimes et leurs familles. A visage découvert, plusieurs ont témoigné publiquement des séquelles physiques et psychologiques qu'ils portent, ainsi que des difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir justice. A travers leurs voix, un appel clair pour combattre sans relâche la torture a été lancé aux autorités.

Au total, 70 personnes ont pris part à cette rencontre : survivants de la torture, familles des victimes décédées, journalistes, représentants des corps diplomatiques, autorités étatiques et acteurs de la société civile. Cette journée a été marquée par plusieurs temps forts. Il y'a eu des témoignages poignants des victimes ayant survécus, un moment de recueillement en mémoire des victimes qui ont succombé des suites d'actes de torture, une lecture solennelle des noms des personnes disparues ou mortes sous la torture, un panel d'échange entre société civile et invités, ainsi que la présentation d'une pétition en ligne réclamant l'ouverture d'une enquête parlementaire

Depuis le début de l'année 2025, le CAD a recensé une cinquantaine de cas de torture. Ce chiffre ne représente que la partie émergée de l'iceberg, tant les actes de torture restent sous-déclarés ou tus.

GUERSCHOM GOBOUANG

Dans ce Numéro :

LES AGENTS DE L'ORDRE FORMÉS EN DROITS HUMAINS À OWANDO

UNE AVANCÉE POUR LES DROITS FONDAMENTAUX AU CŒUR DU PNNP

A NKAYI, LE CAD A CÉLÉBRÉ LES MASSACRES D'OCTOBRE 2015

ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'INTERDICTION D'EXPORTATION DE BOIS GRUMES AU CONGO

CAD-ILAAD : UN PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE LES DETENTIONS ARBITRAIRES AU CONGO

ODZALA-KOKOUA-LOSSI : VERS LA JUSTICE POUR LES VICTIMES

IFO ET CAD : UN ACCORD INÉDIT POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN ACTE DE TORTURE

PLAIDOYER POUR UNE GOUVERNANCE LOCALE BASEE SUR LES DROITS

LES AGENTS DE L'ORDRE FORMÉS EN DROITS HUMAINS À OWANDO

« Forces de l'ordre, justice et droits humains » constitue le premier axe d'intervention du Plan d'action stratégique du Centre d'Actions pour le Développement (CAD). Le renforcement des capacités y occupe une place importante. C'est dans ce cadre que le CAD, en collaboration avec le tribunal de grande instance d'Owando, a organisé du 11 au 12 avril 2025, un atelier de renforcement de capacités des agents de l'ordre sur les droits humains.



Vue arrière des participants dans la salle

Sans formation, des membres des forces de l'ordre peuvent, par ignorance ou sentiment d'impunité recourir à la violence, à la torture ou à la détention arbitraire. D'ailleurs, les rapports du CAD révèlent qu'ils portent une lourde responsabilité dans la crise des droits humains que traverse le pays. Pour

Y remédier, notre organisation a initié cette formation en associant le TGI. Plusieurs thématiques ont été abordées, notamment les droits des personnes détenues, la protection catégorielle, la responsabilité pour violation des droits humains, ainsi que les étapes clés d'une enquête professionnelle et respectueuse des droits humains.

Au total, 30 agents-officiers et officiers supérieurs venus de Makoua, Bokoma, Owando et Ngoko ont pris part à cette formation. L'objectif pour le CAD a été de contribuer à la construction d'une force publique professionnelle, respectueuse des droits fondamentaux et en phase avec les standards internationaux. Promouvoir la culture du respect de la loi, prévenir les abus et renforcer la confiance entre les forces de l'ordre et la population sont autant des priorités au cœur de cette initiative.

Le procureur de la République près le TGI d'Owando, co-animateur de l'atelier aux côtés du Directeur exécutif du CAD, a rappelé que « le respect scrupuleux de la loi est de rigueur lorsqu'un officier de police judiciaire mène une enquête préliminaire. Il doit avoir du respect pour l'être humain quels que soient les faits qui lui sont reprochés ».

L'atelier s'est clôturé par la remise d'un recueil de textes sur les droits humains à chaque participant.

MONICA NGALULA

UNE AVANCÉE POUR LES DROITS FONDAMENTAUX AU CŒUR DU PNNP

Depuis 2023, le CAD mène une offensive déterminée pour la défense des droits fondamentaux des communautés locales et autochtones vivant dans et autour du parc national Ntokou-Pikounda (PNNP). Notre voix a porté.

À la suite de notre plaidoyer constant et de nos alertes continues, le 7 juillet 2025, le Fonds mondial pour la nature (WWF) a officiellement lancé le processus d'élaboration du plan d'aménagement pour ce parc dont il co-gestionnaire avec le Gouvernement congolais. Le plan devra être disponible avant la fin 2025. C'est une étape cruciale pour la protection des droits des communautés riveraines.

Dès mars 2023, notre première enquête, publiée en mars 2023, réclamait déjà un plan d'aménagement pour le PNNP. En janvier 2025, à travers une autre enquête, nous avons renouvelé nos vives préoccupations face à la persistance de problèmes structurels dans la gouvernance du parc.

Nous avons exigé la publication, avant la fin de



Réunion dans le Parc

l'année 2025, un plan d'aménagement de qualité, garantissant la reconnaissance des terres et des ressources communautaires, un accès équitable aux ressources et l'instauration d'un modèle de gestion participative.

Le CAD a également appelé les partenaires qui financent les activités du PNNP à exercer une pression sur WWF et le Gouvernement congolais pour obtenir des garanties concrètes. Ainsi, nous nous réjouissons de cet engagement de WWF, et nous encourageons vivement ses équipes à respecter le calendrier fixé. Puisqu'il en va de la crédibilité de l'organisation. Par ailleurs, nous restons vigilants et mobilisés pour la suite.

Tresor NZILA



A NKAYI, LE CAD A CÉLÉBRÉ LES MASSACRES D'OCTOBRE 2015

Chaque 20 octobre, le CAD rend hommage aux victimes des massacres d'octobre 2015, pour que ces crimes ne tombent jamais dans l'oubli. L'année 2024 a marqué le neuvième anniversaire de ces violences restées impunies.

Le 20 octobre 2024, une veillée de souvenir a été organisée à Nkayi. Cette soirée de recueillement et de solidarité a rassemblé habitants, familles des victimes et militants des droits humains autour d'un devoir de mémoire. La projection du documentaire poignant "Se taire ou Mourir" a ravivé l'émotion, les souvenirs mais aussi la détermination collective de continuer à témoigner.



Un participant rendant hommage aux victimes

Un autre temps fort de la soirée : le dépôt de gerbes de fleurs, en hommage aux vies fauchées par balles des forces de l'ordre. Par ce geste symbolique, les participants ont exprimé leur respect, ainsi que leur refus du silence et de l'oubli.

Les habitants de Nkayi, aux côtés des membres du CAD ont honoré la mémoire des victimes avec dignité, tout en réaffirmant leur détermination à exiger des autorités qu'elles assument leurs actes et qu'elles rendent des comptes.

Pour les familles, le deuil reste suspendu. Comment faire le deuil sans vérité? Comment panser les blessures, quand l'État choisit de protéger les auteurs de crimes ? Près de 10 ans maintenant, mais les familles attendent toujours. Elles vivent dans l'attente d'une justice qui ne vient pas. Et pourtant, elles ne sont pas prêtes à abandonner. Elles se rassemblent, témoignent et réclament toujours la justice. Le massacre du 20 octobre 2015, est plus qu'un simple événement historique : c'est un test pour la démocratie congolaise. Tant que la vérité est étouffée, l'État de droit demeure un vœu pieux.

Le Combat Continue. Tant que justice n'est rendue, nous continuerons à dénoncer, à documenter, à réclamer. Pour que jamais plus de tels drames ne se répètent.

CHRIST VOUVOUNGUI



ANNONCES

- Abonnez-vous à notre page Facebook [ICI](#) et à notre chaine YouTube [ICI](#)
- AOÛT : Formation des élus locaux et autorités déconcentrées
- AOÛT : Participation à la JIPA
- SEPTEMBRE : Forum pour la Démocratie
- OCTOBRE : Commemoration des victimes du référendum

ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'INTERDICTION D'EXPORTATION DE BOIS GRUMES AU CONGO

Le 2 avril 2025, le CAD a organisé un atelier de réflexion sur la mise en œuvre effective de la loi interdisant l'exportation nationale des grumes. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la campagne sous régionale, « Log Export Ban », en partenariat avec Environmental Investigation Agency (EIA).



Un intervenant lors de l'atelier

Financé par EIA, l'atelier a réuni 27 participants issus des ministères sectoriels, de la CEMAC, des médias, d'organisations de la société civile, patronales et de partenaires techniques et financiers. L'objectif principal a été de partager des informations utiles, d'identifier les obstacles à l'application de la loi et de proposer des actions et mécanismes pour renforcer sa mise en œuvre.

Les échanges ont permis de faire un état des lieux de la problématique dans la zone CEMAC, en mettant l'accent sur le cas spécifique du Congo en particulier. A l'issue des travaux, les participants ont unanimement souligné l'urgence de favoriser la transformation locale du bois comme levier de développement. Il a été ainsi décidé de la création d'un Groupe de pression chargé de suivre la question et de porter les recommandations issues de l'atelier auprès des autorités.

Cette initiative soutient également la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo, portée par la CEMAC. Elle fait de la transformation locale du bois un enjeu stratégique pour l'emploi, la valeur ajoutée et la souveraineté sur les ressources naturelles dans le Bassin du Congo.

Marien NZIKOU-MASSALA

CAD-ILAAD : UN PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE LES DETENTIONS ARBITRAIRES AU CONGO

CAD et ILAAD sont engagés dans un partenariat stratégique sur la question des détentions arbitraires au Congo. Dans ce cadre, un atelier de renforcement des capacités sur le contentieux stratégique pour les cas de détention arbitraire auprès des Nations-Unies a été organisé le 18 mars 2025 à Brazzaville et à Pointe-Noire.

La formation a été animée par la Ligue internationale contre la détention arbitraire, (ILAAD), une ONG spécialisée dans la lutte contre la détention arbitraire en France et à l'international. Cette est la deuxième action conjointe entre ILAAD et le CAD suite à la signature de leur partenariat stratégique en avril 2024. La première action a été l'introduction d'un contentieux devant le Groupe de travail des Nations unies pour les détentions arbitraires contre la République du Congo.



Vue des participants à l'atelier

Réunissant 27 défenseurs des droits humains en présentiel et en visioconférence, les participants ont pris connaissance du guide de contentieux stratégique élaboré par ILAAD. Celle-ci a partagé avec les défenseurs des droits humains congolais l'approche stratégique et les différentes étapes pour saisir le groupe de travail des Nations unies sur les détentions arbitraires (GTDA).

L'accent a été mis sur l'importance de la coordination entre organisations, notamment à travers l'envoi des communications conjointes au niveau des Nations unies, renforçant ainsi l'impact et la visibilité des cas. Les participants ont été invités à faire du GTDA un partenaire stratégique dans la lutte contre les détentions arbitraires, en renforçant l'usage des mécanismes internationaux de protection des droits humains.

Glenn BOUKA

ODZALA-KOKOUA-LOSSI : VERS LA JUSTICE POUR LES VICTIMES

Bien que tardive, African Parks a reconnu officiellement le 8 mai 2025, l'existence de graves abus (torture, violences physiques, atteintes aux biens et aux moyens de subsistance...) dans la zone du parc national Odzala-Kokoua-Lossi géré par African Parks. A la suite de notre plaidoyer pour la mise en place, par African Parks, d'un mécanisme d'indemnisation des victimes, notre voix a porté.



African Parks s'est engagé dans un processus d'indemnisation avec les autorités congolaises. C'est une avancée positive. Ce tournant intervient après plusieurs actions de plaidoyer du CAD auprès des partenaires financiers du parc et auprès des autorités du pays. Suite à nos publications et nos prises de position sur ce sujet, le 24 juillet 2025 le Directeur exécutif du CAD a été auditionné par une Commission spécialisée du Sénat. En amont, une séance de travail avait été tenue avec les collaborateurs du Premier Ministre.

Lors de ces rencontres, le CAD a plaidé pour trois priorités essentielles dont l'indemnisation effective des victimes, l'accès au rapport détaillé sur les abus commis et la réforme du modèle de conservation, pour qu'il respecte mieux les droits des communautés locales et autochtones.

Ce processus de réparation marque une victoire pour les victimes et une reconnaissance officielle de leurs souffrances. Le CAD reste vigilant pour que le mécanisme enclenché soit plus inclusif, transparent et assure une indemnisation de qualité.

Par ailleurs, nous continuerons à travailler avec les autorités et parties prenantes concernées par les activités de conservation pour promouvoir un modèle de conservation centré sur les droits humains.

Tresor NZILA

PRIX NELSON MANDELA-GRAÇA MACHEL INNOVATION 2024/25 : UN MEMBRE DU CAD LAUREAT

Le Prix de l'Innovation Nelson Mandela - Graça Machel, est une distinction qui reconnaît et soutient des individus, des organisations ou des groupes communautaires qui développent des idées et des projets innovants. Il s'agit d'une initiative inspirée des luttes de Nelson Mandela et Graça Machel et qui vise à honorer les principes de justice sociale, de liberté et d'action collective.

Pour la 20^e édition, monsieur Guerschom Gobouang, responsable de plaidoyer au sein du Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a été nommé pour la catégorie « Prix individuel ». A travers le projet « Slam pour les droits humains », le lauréat utilise l'art comme force mobilisatrice pour reconquérir l'espace public et réveiller l'engagement civique des jeunes.

Cette récompense est une initiative ancrée sur la justice, la solidarité et la croyance que des idées puissantes émergent souvent de la base. Pour cette année, il y'a eu au total cinq lauréats, parmi lesquels Guerschom Gobouang. Ces jeunes innovateurs récompensés par leur travail, sont



attachés à la vision qu'ont porté Nelson Mandela et Graça Machel. Ils croient en la justice, la dignité humaine et l'imagination transformatrice. Ainsi, comptent-ils inspiré de nouvelles voies pour le changement dans le monde.

Dans un monde où l'espace civique se rétrécit et où l'accès aux ressources reste inégal, l'innovation dans la société civile signifie nullement la technologie uniquement. Cela signifie également courage, collaboration et créativité ; des valeurs profondément incarnées par le prix Nelson Mandela-Graça Machel 2024/25.

MARIEN NZIKOU-MASSALA

LA PLACE DE LA FEMME DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CONGO

Le CAD a participé, le 9 mai 2025, à un atelier sur le thème « concertation de la société civile congolaise : défis, changement climatique, conservation des forêts et développement économique. Quelles actions ? ». Cette activité a été organisée par le Cercle d'Appui à la Gestion Durable Des forêts (CAGDF), en collaboration avec WOMIN, une organisation panafricaine engagée pour les droits de la femme.

Réunissant 15 organisations de la société civile congolaise, les échanges ont porté sur la place des femmes dans la conservation de la forêt, la protection de la biodiversité et l'exploitation minière. Les discussions ont mis en lumière les différents stéréotypes et discriminations à l'encontre des femmes dans les zones d'exploitation minière artisanale. Souvent



Des femmes dans les mines
Source image : MEDIA-CONGO

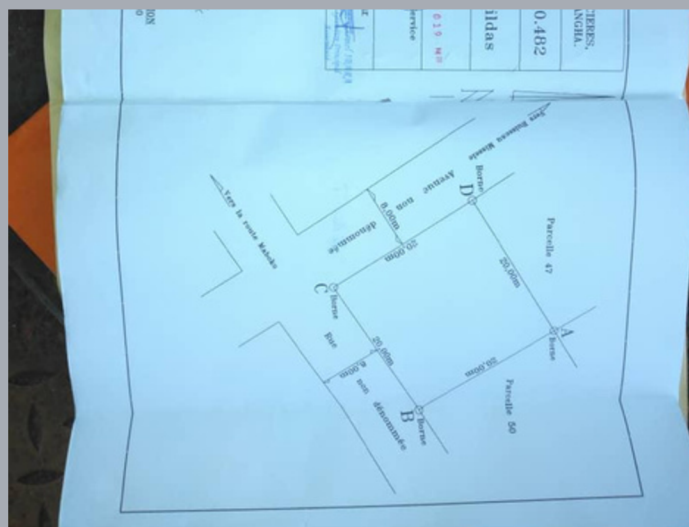
cantonnées aux danses traditionnelles et aux tâches domestiques, les femmes restent largement exclues des décisions et bénéfices tirés de ces activités, alors même que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle constitue une source de revenus pour des milliers de foyers.

Comparativement au secteur forestier, où des avancées timides ont été enregistrées en matière de genre, le secteur minier reste marqué par une forte inégalité. L'inclusion des femmes dans ce domaine doit devenir une priorité. Cela commence par la sensibilisation sur le rôle de la femme dans l'exploitation minière et la reconnaissance de leur contribution. De même, la vision de l'industrie minière doit faire appel à l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques publiques et la législation minière.

Le CAD soutient la nécessité d'une évolution du modèle extractif qui prend en compte les droits des femmes et les réalités des communautés locales.

Monica NGALULA

IFO ET CAD : UN ACCORD INÉDIT POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN ACTE DE TORTURE



Aperçu du plan cadastral délimitant la parcelle de MBATI Gildas

La société Industrie Forestière de Ouessou (IFO) exécute depuis quelques mois un projet de construction d'une maison d'habitation moderne pour une victime de torture à Ouessou. Ce projet, destiné à MBATI Gildas, citoyen congolais, s'inscrit dans le cadre d'une compensation pour des actes de torture qu'il a subis de la part des écogardes affiliés à la société IFO, lors d'une patrouille conjointe avec des militaires.

En juillet 2018, MBATI Gildas a été victime de graves actes de torture. Pendant plusieurs années, il a vécu avec des séquelles physiques et psychologiques sans bénéficier d'aucune assistance ni reconnaissance officielle.

C'est en 2023 que le CAD, dans le cadre de son travail de monitoring des droits humains, a identifié cette affaire. Profondément marqué par les témoignages de la victime et des témoins, le CAD a engagé un dialogue avec la société IFO, dénonçant un silence institutionnel autour de ce cas. Lors d'une réunion en ligne, le CAD a soulevé la responsabilité sociale des entreprises face aux violations des droits humains.

A la différence des autorités publiques restées inactives, la société IFO a reconnu sa part de responsabilité et a accepté d'engager un processus participatif de réparation avec l'accompagnement du CAD. Cet engagement s'est matérialisé, sur acceptation de la victime et des membres de sa famille, par l'achat d'un terrain et la construction en cours d'une maison moderne. Un titre foncier au nom de la victime a été établi en mars 2025. Si cette indemnisation ne saurait effacer les souffrances endurées, elle constitue un acte fort de reconnaissance. Elle démontre qu'un engagement structuré des ONG des droits humains peut aboutir à des résultats concrets, même dans des environnements difficiles.

TRESOR NZILA

PLAIDOYER POUR UNE GOUVERNANCE LOCALE BASEE SUR LES DROITS

Le 11 juillet 2025, CAD a organisé à Brazzaville un atelier d'analyse croisée des Plans d'Actions Communautaires (PAC) et des Plans de Développement Locaux (PDL). Plus de 50 personnes ont pris part à cet atelier, représentant les collectivités locales de la Sangha, des Plateaux et du Kouilou, l'administration publique, la société civile, les médias et les partenaires économiques.

Deux temps forts ont marqué cet atelier : les travaux de groupe et la discussion en plénière. Repartis, en trois groupes les participants ont procédé à une analyse comparative des PAC, élaborés par les communautés locales avec l'appui du CAD, et des PDL/PLD tirés du plan national de développement 2022-2026. Les résultats de cette analyse ont mis en évidence que les PAC traduisent plus fidèlement les besoins réels et urgents des communautés locales, contrairement aux PDL, souvent éloignés des priorités locales.



Vue des participants dans les groupes

Par ailleurs, la discussion en plénière a permis un dialogue enrichi entre participants. Le CAD a présenté sa méthodologie participative d'élaboration des PAC. Les élus locaux présents ont également partagé leurs expériences, soulignant la nécessité de prendre en compte la méthode plus inclusive et élaborée du CAD afin de mieux ancrer la planification locale dans les aspirations des citoyens. L'atelier a permis de renforcer la compréhension des enjeux liés à la gouvernance basée sur les droits.

À l'issue de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations à l'attention des pouvoirs publics et des acteurs du développement pour aller vers une gouvernance participative, inclusive et basée sur les droits humains.

Cette activité s'inscrit dans le cadre du projet « Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo », lancé en mars 2023 et mis en œuvre dans six départements dont la Likouala, la Sangha, la Cuvette-Ouest, les Plateaux, la Bouenza et le Kouilou.

Rachid BOBAZOLELE

CAD AU CONGRÈS MONDIAL DES CLPA DES 3 BASSINS FORESTIERS



Vue des participant.e.s dans un groupe de travail

Le CAD a pris part au premier congrès mondial des peuples autochtones et communautés locales (PA&CL) des trois bassins forestiers, tenu à Brazzaville du 26 au 30 mai 2025. Ce rendez-vous international a réuni des représentants de 35 pays autour d'un objectif commun : la reconnaissance et la protection des droits des communautés locales et populations autochtones (CLPA), notamment en matière des droits fonciers, d'inclusion et d'accès direct des CLPA aux financements du Tropical Forest Finance Facility (TFFF).

Le CAD a contribué activement aux réflexions en participant à deux groupes thématiques. Le premier groupe a traité des droits fonciers, devant aboutir à une cartographie des terres communautaires à sécuriser. Le second a travaillé sur l'accès direct au financement TFFF. Les participants ont émis des propositions concrètes de mécanismes adaptés, pour permettre aux CLPA riveraines des zones forestières d'accéder à ces ressources financières et soutenir leur développement.

Au-delà de ces échanges, le congrès a constitué une plateforme précieuse de réseautage avec d'autres organisations de la société civile et des partenaires financiers. A ce titre, des discussions ont été entamées avec Good Energy sur les opportunités de financements en faveur du CAD.

Par ailleurs, le CAD a mis à profit ce cadre mondial pour diffuser un appel à l'action contre un projet de décret du Gouvernement congolais visant à attribuer un permis d'exploration minière à l'intérieur du parc national de Conkouati-Douli.

Rophiel ESSEMOU

LE CAD EN TOURNÉE À OUESSO

Du 06 au 14 juin 2025, la représentation locale CAD-OUESSO a mené une tournée de sensibilisation dans la ville de Ouesso, chef-lieu du Département de la Sangha. Cette initiative poursuivait deux objectifs : faire connaître le CAD au public et distribuer les brochures de la DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS HUMAINS (DUDH) à la population.



Equipe des membres CAD Ouesso

Les membres de l'antenne sont allés à la rencontre de plusieurs structures administratives telles que la Mairie de OUESSO, le commissariat central de police, la région de gendarmerie, ainsi que de plusieurs autres groupements et organisations comme la fédération des églises de réveil de la Sangha ou encore la communauté camerounaise. La sensibilisation s'est également étendue à l'unique marché domanial de la ville. Cette action a été saluée par les autorités civiles, militaires et les communautés locales, qui ont reconnu que la connaissance des droits fondamentaux reste encore très limitée.

Temps fort de la tournée : la réception officielle de la délégation du CAD-OUESSO au commissariat de police, par le commandant de corps urbain. Ce dernier a exprimé des réserves sur l'action des ONG de défense des droits humains, estimant qu'elles insistent davantage sur les abus des forces de l'ordre que sur les violences commises par les jeunes délinquants-kuluna. Cette réaction révèle malheureusement une compréhension partielle de la mission des défenseurs des droits humains et confirme la nécessité de renforcer les capacités des agents de la force publique sur ces questions.

CAD-Ouesso recommande l'extension de la campagne sur tout le département de la Sangha

afin de renforcer la culture des droits humains au niveau local.

Équipe Ouesso

LUTTE CONTRE LA TORTURE : CAD VULGARISE LE PROTOCOLE D'ISTANBUL

La lutte contre la torture fait partie des priorités du CAD. Dans cette dynamique, le personnel de santé a été identifié comme un acteur important, conformément aux orientations du protocole d'Istanbul. Publié en 2001, mis à jour en 2004 puis en 2022, ce protocole reconnaît aux professionnels de la santé un rôle essentiel dans la prévention de la torture et des mauvais traitements, ainsi que dans la prise en charge de la réadaptation des survivants.



Vue des participants à l'atelier

Pourtant, ces soignants, souvent les premiers à entrer en contact avec les victimes, méconnaissent en grande partie les conventions et normes internationales encadrant les soins de santé destinés aux personnes détenues ou alléguant des actes de torture.

Conscients de leur rôle crucial, le CAD a lancé une initiative de sensibilisation à l'endroit des médecins généralistes, médecins légistes, infirmiers, psychiatres, psychologues, les kinésithérapeutes et les autres professionnels de la santé.

La première activité s'est tenue à Pointe-Noire, deuxième ville du pays, où 14 agents de santé ont été sensibilisés. Tous ont reconnu ne pas connaître l'existence du protocole d'Istanbul, ce qui confirme l'urgence de renforcer sa diffusion. L'atelier, riche en recommandations, s'est achevé par la remise des exemplaires de ce Protocole.

Dimitri SOBEKELA

NOS PARTENAIRES :



La Lettre du CAD

AUTEUR: CENTRE D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT

DIRECTEUR DE PUBLICATION: TRÉSOR NZILA KENDET

RÉDACTION: TRÉSOR NZILA, DIMITRI SOBÉKÉLA, MONICA NGALULA, ROPHIEL ESSEMOU, GUERSCHOM GOBOUANG, GLENN BOUKA, RACHIDE BOBAZOLELE, MARIEN N. MASSALA

PROPRIÉTÉ : CAD



1620 AVENUE DES 3 MARTYRS, BATIGNOLLES

cadev.cg@gmail.com

cad.congo@cg-cad.org

www.cad-cg.org

 (00242) 05 533 07 63 / 06 607 20 25

 @242CAD  CAD CONGO

VOS COMMENTAIRES NOUS AIDENT À AMÉLIORER CE BULLETIN D'INFORMATION. LISEZ, FAITES LIRE, COMMENTEZ ET FAITES COMMENTER LA LETTRE DU CAD. NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR DE VOUS LIRE ET PRENDRONS EN CONSIDÉRATION VOS REMARQUES.